



Créance impayé de credit avec finaref

Par **karine**, le **19/10/2012** à **15:41**

Bonjour,
mon beau frère et sont ex un contracté un crédit avec finaref en 1990 maintenant il réclame les paiements a ma soeur qui vit avec. que peut-elle faire pour sans débarasser

Par **pat76**, le **19/10/2012** à **15:51**

Bonjour

Si elle a reçu une lettre simple, elle ne répond surtout pas.

De plus elle n'est pas concernée par le crédit sa signature n'apparaissant sur aucun document.

Si il n'y a jamais eu d'action en justice depuis le dernier impayé, et que ce dernier impayé a plus de 2 ans, la dette est forclosée.

C'est FINAREF qui réclame directement ou une société de recouvrement mandatée par FINAREF?

Par **aguesseau**, le **13/12/2013** à **20:50**

bjr

tant que vous payez cela signifie que vous reconnaissez votre dette.
quand on emprunte le principe c'est que vous vous engagez à rembourser, c'est ennuyeux
mais c'est comme ça si on veut pouvoir continuer à emprunter.
si vous voulez cesser de rembourser mensuellement, remboursez le solde de votre dette et
vous serez tranquille.
cdt

Par **aguesseau**, le **14/12/2013** à **10:13**

bjr,
si vous avez des prélèvements c'est que vous avez donné à cet organisme une autorisation
(écrite) de prélèvement.
le fait que vous acceptiez ces prélèvements vaut un contrat tacite.
pour stopper vos prélèvements, votre banque devrait vous demander la copie du courrier de
résiliation que vous avez adressé à cet organisme.
cdt